GAZETTE DE VARSOVIE
SAMEDI, 9 MARS 1793.

VARSOVIE, le 9 Mars.

*Copie de la lettre adresſée par S. M. à MM. les Maréchaux de la Confédération générale des deux Nations.* ( Varsovie ce 18 Février. )

MM. les Maréchaux, en réponſe à votre lettre ſous la date du 13. je crois devoir vous témoigner la ſatisfaction dont m'a pénétré, la ſage maxime que vous y mettez en avant, ſavoir: qu'au-lieu de perdre un tems précieux, en diſcuſsions vaines ſur la juſteſse ou l'inconſéquence des opinions particulières, il faut agir efficacement, & réunir tous les eſprits, tous les cœurs, pour opérer de concert le ſalut de la patrie.

Cette union, cette harmonie a toujours été l'unique objet de mes vœux ; mais jamais je n'ai déſiré plus ardemment qu'aujourd'hui, de voir tous les citoyens ſe réunir autour de moi, autour d'un père qui dans les circonſtances même les plus critiques, a toujours conſervé à des enfans qui lui ſont chers, toute la tendreſse dont ſon cœur est capable.

J'ai mis comme vous MM. dans la magnanimité de S. M. l'Impératrice de Ruſsie, tout ce qui me reste d'eſpoir. En m'adreſsant à Elle au nom de la Nation, j'ai épuiſé la dernière reſsource, que me permettoit encore la ſituation délicate où je me trouve, & que vous connoiſsez mieux que perſonne.

Je vous ai fait connoitre mes ſentimens, & je finis en conjurant l'Eternel, de verſer ſur vous MM. toutes ſortes de proſpérités.

*Etoit ſigné.* = STANISLAS AUGUSTE ROI.

*Copie de la lettre de S. A. Mgr. le Pce. Primat, à S. E. M. Potocki Grand-Maître d'artillerie, & Maréchal de la Confédération de la Couronne.*

Varsovie, ce 18 Février.

Si depuis mon retour dans ma patrie, j'ai ſans ceſse adreſsé au Dieu des armées, les prières les plus ferventes, pour le bonheur de cette terre natale que je chéris, avec quelle ardeur, quel empreſsement ne l'implorerai-je pas dans ces tems de criſe, où les dangers les plus preſsans la menacent de toutes parts; dangers dont le Tout-puiſsant peut ſeul la délivrer, en inſpirant aux Polonois cet eſprit de concorde & d'union, devenu plus néceſsaire que jamais. Si mes vœux ſont exaucés, ce Dieu de miſéricorde inſpirera de même à la généreuſe & puiſsante Catherine, le desir ſincère de ſauver cette République accablée ſous le poids du malheur, & vous M le Mal. aurez l'avantage d'obtenir de cette grande Souveraine, des ſecours efficaces que nous ne pouvons plus attendre que d'Elle.

Je ſuis avec tous les ſentimens de la haute vénération qui vous eſt due, &c.

*Etoit ſigné.* = M. Poniatowski Pce. Primat.

UNIVERSAL.

*Dans lequel la Sme. Confédération générale recommande l'ordre & la tranquillité, dans les Etats de la République: à l'occasion de la note qui lui a été remise le 18 Février, par M. de Siewers Ambassadeur de S. M. l'Impératrice de Russie.*

La Confédération Générale des deux Nations libres & réunies, croit de ſon devoir de porter à la connoiſsance de la Nation, tout ce qui peut nourir ſon eſpoir, ou accroitre ſes allarmes. Elle n'a d'autre but dans cette démarche, que le ſalut de la République, & le bien-être de ſes concitoyens. Tromper la Nation, n'a jamais été, & ne pouvoit être l'objet de ſes vues.—Quand le ſort eſt acharné contre nous, il eſt ſouvent impoſsible de réſiſter à ſon impulsion prépondérante. Mais dumoins eſt-ce toujours le devoir de citoyens vertueux, de réunir tous leurs efforts pour éloigner de leur patrie, les revers qui la menacent.

Dans l'univerſal portant injonction de ſe tenir prêt pour l'arrière-ban, nous avons mis ſous les yeux de la Nation, & ce qu'elle pouvoit craindre, & ce qu'elle devoit faire; nous lui avons recommandé d'éviter avec le plus grand ſoin, tout ce qui pourroit troubler la tranquillité intérieure, & altérer l'harmonie qui doit régner entre les citoyens, & les troupes de S. M. l'Impératrice de toutes les Ruſsies. Nous avons en outre prévenu toutes les provinces, que bien qu'il leur fut intimé de ſe tenir prêtes pour un raſsemblement, elles ne devoient cependant ſe raſsembler en effet, que lors qu'il leur ſeroit adreſsé ſur ce point, un ordre ultérieur & définitif. Nous répétons cette intimation aujourd'hui, en ajoutant qu'il ne reſte plus d'eſpoir à la République, que dans la magnanimité de la grande Catherine, & que refuſer de ſe prêter à ſes conſeils, ce ſeroit vouloir hâter la ruine de l'Etat.

En conſéquence nous conjurons au nom d'une patrie qui doit nous être chère, tous ceux de nos concitoyens qui réſident dans les provinces, de ne point ſe porter à des raſsemblemens précoces, qui ne pourroient qu'accélérer la chûte de la République, & de ne ſe réunir pour la défenſe commune, que de la manière, & dans le tems qui leur ſeront indiqués, s'il en eſt beſoin, par un ordre exprès de la Confédération générale.

La dite Confédération joint à cet univerſal, la note de M. de Siewers Ambaſsadeur de S. M. l'Impératrice de Ruſsie, & la réponſe qu'elle y a faite.

Arrêté à Grodno, le 22 Février 1793.

( L.S. )

| | |
|---|---|
| *Stanislas-Felix* POTOCKI *Gr: Maitre d'artillerie, & Maréchal de la Confédération générale de la Couronne.* | *Joseph* ZABIELLO *Gr: Veneur de Lithuanie, faisant les fonctions de Maréchal de la Confédération générale ce Duché.* |

*NB.* La Sme. Confédération générale, n'ayant point ordonné une communication officielle aux Miniſtres étrangers, des notes qu'Elle a données en réponſe à celle de M. de Sievers, Ambaſsadeur de S. M. l'Impératrice de Ruſsie, nous n'avons pas cru devoir nous permettre de les inſérer dans nos feuilles, d'autant plus que nous n'y avons été authoriſés par aucun ordre de ſa part. Nous eſpérons que ceux de nos lecteurs, auxquels notre ſilence ſur ce point à pu déplaire, ceſseront de nous faire un crime, d'une démarche que la prudence nous preſcrivoit impérieuſement.

FRANCE.

*4e. Suite des principaux événémens, pendant le cours de Février.*

*Du 11.* On a encore remis ſur le tapis, le projet d'organiſation des armées, préſenté par Dubois-Crancé, au nom du comité de guerre.

On peut diviſer en deux claſses, les courtes opinions qui ont été prononcées ſur le plan du comité de guerre. Les unes ont adopté ce plan, mais avec des modifications: telles ont été celles de Lacombe-Saint-Michel, Albitte & Saint-juſt. Ils ont ſoutenu la néceſsité d'établir l'égalité entre les défenſeurs d'une même patrie; de donner les mêmes avantages à ceux qui ont les mêmes dangers à courir; de former de nos forces, un enſemble qui les liant par tous les rapports, les rende plus ſuſceptibles de ſuivre les mouvemens, que leur impriment les Généraux qui les commandent; d'oppoſer des Corps plus nombreux & plus forts, aux bataillons méchaniques de l'ennemi que nous avons à combattre; de fortifier nos jeunes volontaires, de toute l'expérience de nos ſoldats de Ligne; de tendre davantage le reſsort de la diſcipline, en réuniſsant des hommes qui en ont contracté l'habitude, & ſur-tout reconnu le beſoin, ainſique les avantages qui en réſultent.

La modification que ces opinans préſentoient au plan du comité, conſiſtoit à écarter les changemens propoſés des Corps, qui trop près actuellement de l'ennemi, ne pourroient les ſubir, ſans de grands inconvéniens.

Garnier, Buzot & deux autres membres ont combattu le plan, comme propre aujourd'hui à perdre l'armée, en déplaçant de leurs poſtes, les Corps qui la compoſent; à détruire la diſcipline, par la création de nouveaux états majors; à dégoûter le ſoldat de ſes Chefs, par cela ſeul qu'il deviendroit libre de s'en donner d'autres; à expoſer nos armées à des mouvemens, qui rapprochant tous les in-

dividus, de leurs passions & de leurs intérêts particuliers, leur feroient perdre de vue l'intérêt général, & celui de leur propre gloire; enfin ils ont cru que le recrutement n'en feroit ni plus rapide ni plus actif, quoi, qu'en pût dire le comité; mais ils ont partagé son opinion sur l'égalité de solde. ( Cette question a été ajournée. )

*Du* 14. La discussion s'est r'ouverte sur le projet du Comité militaire. La Convention généralement frappée du danger de désorganiser l'armée dans le moment actuel, a décrété l'organisation proposée, pour opérer *l'amalgame* des volontaires & des troupes de ligne; mais elle ne sera effectuée que quand les circonstances permettront de l'ordonner.

L'article premier de ce projet a été mis aux voix, & décrété dans les termes suivans:

„ A dater de la publication du présent décret, il n'y aura plus aucune distinction ni différence de régime, entre les Corps d'infanterie, appellés régimens de ligne, & les volontaires nationaux. "

En rendant ce décret, la Convention n'a entendu qu'adopter le principe de la parfaite assimilation, sans préjuger qu'il seroit rien changé quant à présent, à l'organisation de l'armée.

L'assemblée a décrété ensuite, sans aucune discussion & sur la simple lecture, l'article suivant:

„ A l'avenir, ceux qui remplissent les fonctions de lieutenans-colonels dans l'infanterie, s'appelleront chefs de bataillon, & dans la cavalerie, chefs d'escadron; les colonels s'appelleront chefs de brigade; les lieutenant-généraux, Généraux de division; les généraux d'armées, Généraux en chef. En conséquence, toutes les dénominations de lieutenant-colonel, maréchal-de-camp, lieutenant-général & maréchal de France, sont suprimées. „

Le ministre de la marine a envoyé sa démission; sa présence, dit-il, seroit un obstacle à l'organisation du ministère de la marine dont l'Assemblée va s'occuper.

Le citoyen Pache a été proclamé maire de Paris, hier à 9 heures du soir, & à 10 heures & demie il est arrivé à la commune. Il y a prêté serment & occupé de suite le fauteuil.

Les 48 sections ont fourni 15191. votans.

Pache ex-ministre, a réuni 11,881 voix; Rœderer, 1118; Roland ex-ministre, 494; Fretau, 430; le Comte, 10; Target, 54, Cailleux, 12, Lameinière, 14; Momoro, 27; Dormesson, 46; Luillier, 169; voix perdues, 946. ....

Un grand nombre de capitaines de vaisseaux marchands, se présentent, pour remplacer dans la marine cidevant royale, ceux qui ont abandonné leur poste.

On écrit de Grenoble, que des ordres ont été donnés pour mettre cette ville en état de guerre: déjà des commissaires ont été nommés pour estimer les maisons des faux-bourgs, dont la démolition est indispensable.

Le Procureur-Général du département de Calvados est admis à la barre, & dit: „ C'est du salut du peuple que je viens vous entretenir, je suis sûr d'obtenir votre attention. Une campagne terrible & décisive va s'ouvrir: la République sera maintenue, ou la France sera couverte de cendres & de ruines. „

Les citoyens de Calvados ne craignent pas les dangers qui s'approchent; mais nous, leurs Magistrats, nous devons veiller à leur sûreté; & ne pas exposer leur courage, à des périls qu'on peut prévenir.„

„ L'Angleterre (nous le pensons) projette une invasion prochaine. Déjà une foule d'émigrés & d'autres avanturiers de toute espece, se rassemblent sous la conduite du traitre Bouillé. Grenesey & Gersey leur offrent des points de réunion. „

„ Cependant nous n'avons ni soldats, ni munitions, ni artillerie, ni navires, ni hopitaux; c'est-à-dire, que rien de tout cela n'est organisé dans nos départemens. Un seul homme a le comandement de la côte depuis *Brest* jusqu'à *Dunkerque*; eut-il le génie de Turenne, il ne peut suffire à ce vaste commandement. „

„ Législateurs, il est un homme connu par son civisme & ses talens militaires; c'est le Général Felix *Wimphen*. Il a la confiance générale de nos concitoyens. Nous demandons qu'il soit adjoint au Commandant actuel, & que l'espace compris entre *Brest* & *Dunkerque* forme désormais deux divisions confiées à deux Généraux.

„ En me résumant, je demande donc au nom de mes concitoyens: 1) Que vous nous fassiez donner les armes & les munitions nécessaires pour notre défense, & dont je dépose l'état sur le bureau: 2) Que vous fassiez organiser dans nos départemens, l'artillerie, les hoitaux, & l'administration des vivres: 3) Que vous accédiez aux vœux de mes concitoyens, en leur donnant le Général *Wimphen* qu'ils réclament.— Cette pétition est renvoyée au comité de défense générale.......

Voici deux lettres qui jetteront quelque jour sur les rencontres du 1. & 2 février, annoncées dans plusieurs feuilles publiques, mais sans aucuns détails & qu'on a confondues avec celles du 5. auprès d'Aix-la Chapelle, & du 7. près de Duren.

*Extrait d'une lettre écrite par le Général Miranda, au ministre de la guerre, datée de Liege le 3 Février.*

„ Depuis mes dernières dispositions sur l'arrangement des avant-postes de l'armée, il n'est rien survenu de bien essentiel. L'ennemi se tient à la distance, & dans deux ou trois petites affaires qu'ils ont eu avec nos troupes légéres, l'avantage a été de notre part. La plus considérable est celle que le Général Lamarlière a eu à Wassemberg, le 1er. de ce mois, où avec un corps de 400 hommes d'infanterie & 300 de cavalerie, il a attaqué les Autrichiens au nombre de 400 d'infanterie & 500 de cavalerie, qui s'étoient postés entre Wassemberg & Birgelen, & après les avoir complettement battus & mis en déroute, il a pris possession des postes, leur ayant fait plusieurs prisonniers. „

*Extraît d'une lettre du Général Lamarliere au Général Miranda, datee de Ruremonde, le 2 Février 1793.*

„ *Général*, je suis parti hier à minuit, avec la troupe destinée à la fête que je donnois aux ennemis. J'ai trouvé dans tous les rendez-vous, les corps qui devoient en être; & après avoir visité Esselt, Ersem & autres lieux du voisinage, je me suis approché de Wassemberg & de Birgelen. L'ennemi étoit en bataille auprès de deux endroits. Mes dispositions ont été promptes & mon attaque a été vive & brusque. En quelques minutes, avec 400 coups de fusils & six coups de canon, j'ai fait disparoitre à-peu-près 400 hommes d'infanterie & 500 de cavalerie. Je n'ai fait que cinq prisonniers, mais les habitans assurent qu'ils ont emporté plusieurs morts & des blessés. Dans le même moment j'ai repris Arsbeck & tous les postes sur la gauche, jusqu'à Vedercruchten.— Mais depuis mon départ de Vassemberg, il s'est passé bien des événemens. A peine ai-je quitté le poste, que les ennemis sont venus l'attaquer. Les chasseurs de Cailhaira & les hussarts du troisieme régiment ont fait une vigoureuse résistance, & ont cédé un moment à la multitude. Mais un renfort du bataillon du Finistere, étant arrivé au signal convenu avant mon départ, nos troupes ont chassé l'ennemi en faisant des prodiges de valeur. Le lieutenant-colonel Richardot, à la tête de deux escadrons de chasseurs à cheval, a contenu pendant tout ce combat, le double de cavalerie qui s'est présentée dans la plaine, pour couper notre retraite. Le brave officier Cailhaira & Bastien ont fait des actions valeureuses, ainsi que les troupes à leurs ordres, que je devrois tous nommer, & dignes des braves Républicains François. L'ennemi a perdu beaucoup de monde, & nous lui avons fait une douzaine de prisonniers. *Signé*, Lamarlière......

La plupart des gazettes étrangères, ayans sous prétexte de l'embélir, défiguré le petit écrit trouvé sur Pâris, l'assassin de St. Fargeau, lequel s'est brulé la cervelle à Forges-Les-Eaux, nous le donnerons ici, tel qu'il a été déposé au Comité de sûreté générale, par les Commissaires envoyés pour vérifier les faits. Cet écrit portoit.— „Je n'ai point eu de complices dans la belle action que j'ai faite, en donnant la mort au scélérat Saint-Fargeau. Si je ne l'avois pas trouvé sous ma main, j'aurois purgé la terre du patricide, du Régicide d'Orléans. „

„ Sur ce brévet d'honneur, je l'écris sans effroi,
„ Je l'écris à l'instant où je quitte la vie;
„ François, si j'ai frappé l'assasin de mon Roi,
„ C'étoit pour m'arracher à votre ignominie. „

Le Rapporteur a ajouté: nous ne vous présentons pas ces pièces, parce qu'elles sont teintes du sang de ce scélérat, mais elles sont à votre Comité de Surveillance. On a encore trouvé sur Pâris, une fleur-de-lys en cuive argenté. — La Convention a décrété qu'il sera donné une somme de 1200 liv: à Auguste. qui l'a denoncé. ( *C'étoit un pauvre marchand de peaux de lapin.* ) ......

Le citoyen Eustache Duval, de la ville de Caen, département du Calvados, a fait ces jours derniers, aidé d'un de ses concitoyens nommé Filogue, trois expériences consécutives dans le jardin de ministre de la guerre, d'un moyen nouveau de porter le feu aux mines de guerre, par l'étincelle électrique. Elles ont eu un plein succès. Il ne se sert que d'une bouteille de Leyde chargée par un électropbore.

On écrit de Charles-Town, que le Major Tintignac établi dans la Caroline, après avoir servi de tout son pou-

voir la liberté Américaine, s'est déterminé à quitter toutes ses possessions, à passer en France pour combattre sous ses drapeaux, & n'en revenir, que lorsque la République seroit assise sur des bases inébranlables. Il a conçu le projet de former un corps de Rifflemans, (Volontaires) qui se détermineront à courir de nouveax dangers. Il a demandé au Citoyen Molinary, Capitaine de navire de Marseille, le passage gratis pour lui & sa troupe, ce qui lui a été accordé avec enthousiasme.....

*NB.* Nous consacrerons la majeure partie de la feuille de Mercredi, au plan de la nouvelle Constitution Françoise, présenté le 16 février à la Convention Nationale, par M. Condorcet, & dont elle a décrété l'impression & l'envoi aux départemens. Pour aujourd'hui nous nous bornerons à dire, qu'elle a déjà mérité les honneurs d'une improbation universelle, dans la séance des soi-disant législateurs de la France, de ces altiers Jacobins, qui prétendent gouverner l'univers. Cette flétrissure prématurée, pourra paroître à certains yeux, une présomption en faveur de l'ouvrage.

## LONDRES.

Quelques personnes ont été surprises de trouver dans notre No. 17 un extrait du discours de M. Pitt; elles auroient préféré celui de M. Fox, ou de quelqu'autre partisan de l'opposition. Nous pourrions leur répondre, que l'opinion libre comme le sentiment, ne reconnoit d'empire, que celui du sens intime qui la dicte & la justifie. Mais comme nous ne voulons pas mériter le reproche de *partialité*, qu'on nous prodigue assez généreusement, nous allons pour cette fois, nous prêter aux desirs de ceux qui daignent nous honorer de leur critique. En conséquence nous tracerons ici une légère esquisse de deux discours prononcés, l'un dans la Chambre des Pairs, en réponse à celui de M. Grenville, l'autre dans celle des communes, à la suite de la motion du premier ministre. Qu'on n'imagine point cependant, que cette condescendance momentanée, puisse devenir une loi qui nous lie pour l' avenir. Nous ne prétendons contracter aucun engagement à cet égard; persuadés que l'auteur d'une feuille périodique, peut comme tel autre écrivain, avoir une manière de penser à lui, & même l'afficher, quand elle n'est point désavouée par le raisonnement, & qu'elle a pour elle, l'opinion la plus généralement adoptée. Telle est la règle qui nous a servi de guide, dans la préférence que nous avons accordée au discours de M. Pitt. C'est encore sur le même principe, que repose le jugement que nous portons parfois de certaines motions extravagantes, énoncées dans les séances de Jacobins ou des fédérés, jugement qui n'a pas non plus l'avantage de plaire à tout le monde.

I. „ Le comte Stanhope prit la parole après le Lord Grenville, & s'éleva avec véhémence contre les mesures funestes, que proposoit le ministère, & qui devoient amener la ruine de l'Angleterre. „ La guerre, dit-il, n'a été provoquée par aucune agression. Nous n'avons reçu ni dommage ni insulte; mais nous avons été entrainés dans le plus imminent de tous les dangers, par un systême d'orgueil, d'humeur & de passion, incompatible avec la vraie sagesse & la saine politique. Tout homme qui a quelqu'humanité, doit faire jusqu'au bout tous ses efforts, pour détourner de son pays, le fléau de la guerre; & on pourroit encore l'éviter, si l'on vouloit écarter tous ces faux prétextes dont le ministre couvre ses desseins réels. " Il attaqua avec force les formes tortueuses & perfides que le ministre avoit employées dans les négociations, & la manière gratuitement insultante, avec laquelle on avoit renvoyé M. Chauvelin. „ Jugeons-en par nous-mêmes, dit-il; qu'auroit fait le Roi Guillaume, si son ministre avoit été traité ainsi.? Nous nous vantons de notre neutralité; mais y avoit-il un véritable esprit de neutralité, à demander péremptoirement, que les François se retirassent du Brabant, sans demander aussi péremptoirement, que les Rois combinés n'attaquassent pas la France? Le noble secrétaire d'Etat a dit, qu'il ne voyoit aucune différence entre annexer le Brabant à la France, & l'ériger en 85e. département; veut-il dire que nous devons desirer, qu'il retombe dans les horreurs de son ancien esclavage, sous la maison d'Autriche? Je lui répondrois que nous n'avons pas le droit d'asservir aucun peuple. Je viens d'entendre, ajouta-t-il, beaucoup de choses mises en avant, pour enflammer les passions du peuple. Combien sont misérables de pareils expédiens! Reportons nos regards sur notre propre histoire, & voyons si notre gouvernement ne s'est pas souillé par des crimes aussi horribles, qu'on en reproche à un peuple voisin. N'avons-nous pas offert par acte du parlement, une récompense de 100 mille liv. ster: pour la tête du Prétendant? A quoi vous servira d'échauffer l'esprit du peuple, par des déclamations sur l'anarchie de la France? Vous ne ferez jamais de cette guerre, une guerre du peuple Anglois. Ce ne sera qu'une guerre du gouvernement d'Angleterre, contre les fonds d'Angleterre, contre son papier monnoie, contre ses manufactures, contre ses premiers & ses plus chers intérêts. Les véritables motifs de cette guerre, sont que vous n'aimez pas les principes de la révolution Françoise. Cependant si ces principes sont bons, votre guerre ne les déracinera pas. Mais quels sont vos moyens pour vous y opposer? Qu'est-ce que votre armée? Qu'est-ce que votre milice? ( *Ici le Lord Rawdon se leva, pour rappeller à l'ordre l'opinant.* ) J'aurois desiré, reprit le comte Stanhope, que le noble Lord qui m'a rappellé à l'ordre, en eût donné les raisons, ou qu'il eût attendu que ma phrase fut achevée. Je demandois, & certes quand nous sommes au moment d'être précipités dans les calamités de la guerre, mon devoir m'oblige de demander, ce qu'est notre armée, ce qu'est notre milice, comparée avec l'armée & la milice de France. Les François ont voté une armée de plus de 500 mille hommes; nous pouvons voter aussi des hommes; mais où trouverons-nous l'argent pour les payer? Considérons nos misérables taxes sur le savon, sur la chandelle, & demandons-nous de bonne foi, si elle ne prouvent pas que nous sommes à-peu-près au bout de nos moyens....

II. Le lord Wycomb, ce fils du marquis de Lansdown aussi ardent contre les ministres dans la Chambre des communes, que son pere l'est dans la Chambre haute, parla le premier sur la motion, & parla avec une énergie qui fit beaucoup d'impression. Dans ce moment d'agitation, dit-il, effet d'un événement récent & déplorable, qui n'a aucun exemple dans l'histoire par son injustice, & sa cruauté, je ne m'opposerai point au délai proposé par l'honorable membre, & je réserverai pour le moment d'une discussion plus calme, les observations que j'ai à faire sur la conduite du ministre, & sur la guerre dans laquelle il va nous précipiter. Je ne puis cependant m'empêcher de faire remarquer dès ce moment, sous quel point de vue odieux nous allons nous montrer, dans la guerre dont on est manacé, combattant pour le despotisme, contre la liberté du genre humain. Dans les circonstances où nous sommes, la guerre, fût-elle entreprise pour la plus juste cause, nous seroit funeste, puisque nous avons tout à perdre, & rien à gagner. L'état de l'Irlande, auquel on donne si peu d'attention, rend cette situation plus périlleuse encore. Par la communication de papiers qui a eu lieu, ajouta-t-il, entre le secrétaire d'Etat & M. Chauvelin, il est clair que la France a fait ce qu'elle a pu, pour prévenir une rupture. ( Ici il a été interrompu par de grands murmures ) Les déclarations de la France sont pleines de témoignages d'estime, d'amitié & de bienveillance. Dans la conduite de notre ministre au contraire, nous ne voyons qu'un ton d'insulte & de la plus outrageante malveillance; la prohibition de l'exportation en est la preuve évidente. Le lord Wycomb attaqua ensuite avec beaucoup de sévérité M. Pitt, qui répondit avec beaucoup d'aigreur & de mépris à son adversaire. M. Fox se leva pour détendre le jeune Lord, sur les irrégularités qu'avoit relevé le ministre. ( *Son discours se trouve dans toutes les feuilles étrangères.* )

Suivant les nouvelles de Dublin, les volontaires étoient mécontens d'une proclamation Royale, qui leur défend de se rassembler en armes. Ils ont fait des réclamations contre cette défense, & comme on n'y faisoit pas droit ils menaçoient de se révolter. On parle aussi d'une émeute dans la principauté de Cornouailles.

L'Angleterre a déclaré la guerre à la France le 4 février, & l'on assure qu'elle est enfin parvenue à entrainer l'Espagne, dans le parti des Puissances coalisées.

*Madrid, du 15 Février.*

On sait que le peu de succès des négociations de M. Bourgoing, ministre de France auprès de la Cour d'Espagne, avoit fait naitre des soupçons sur son patriotisme, & reveillé la calomnie qui s'endort rarement dans la Capitale de la nouvelle République. En conséquence, un décret avoit prononcé son rappel, s'il ne réussissoit pas dans un tems donné, à se faire reconnoitre par S. M. C. comme *Ministre Plénipotentiaire de la République Françoise.* Tout son zèle, tous ses efforts n'ayant en d'autre effet, que de lui faire obtenir quelques assurances vagues, & des promesses équivoques; pour n'être point en but à de nouvelles dénonciations, il crut devoir justifier d'avance sa conduite, aux yeux de ses concitoyens, à ceux de l'Europe entière. Ce fut dans cette vue qu'il publia sous la date du 10 Janvier, un mémoire auquel il donna pour titre: *exposé de la conduite du citoyen Bourgoing ministre plénipotentiaire de la République Françoise, en Espagne,*

comme cet écrit jette beaucoup de jour sur l'état actuel des affaires politiques de l'Europe, nous croyons devoir le porter à la connoissance de nos lecteurs, ce que nous aurions fait plutôt, si la multiplicité des événemens nous l'avoit permis.

*Madrid*, 10 *Janv*: 1793. *l'an 2 de la République.*

Dans les temps ordinaires, un Agent politique, quoique moralement responsable à la Nation qu'il représente au-déhors, ne doit compte de sa conduite, qu'à ceux dont il tient immédiatement sa mission. Ce principe est d'autant plus vrai dans nos loix nouvelles, que la Nation ayant pour garant, la responsabilité du Chef de chacune des branches de l'administration, il est de l'intérêt de celui-ci de mettre à couvert cette responsabilité, par la surveillance la plus active des Agens qu'il employe. En même tems il est aisé de sentir, que la discrétion est un des devoirs rigoureux d'un Agent politique. Quelque franchise que la République veuille mettre désormais dans ses relations avec les autres puissances, il y aura toujours certains détails, sur lesquels le bien du service fera à ses représentans, la loi de jetter momentanément au moins, le voile du mystère. Mais dans des circonstances où le plus léger doute sur le principe de Agens qu'elle employe, peut compromettre ses intérêts, en altérant sa confiance, c'est un devoir pour eux, d'aller au-devant de cette confiance, par la profession de leurs principes, & par l'exposé d'une conduite, qui dans aucun cas ne sauroit craindre la publicité.

J'occupois paisiblement la mission de Ministre de France en Basse-Saxe, lorsqu'au milieu de l'Hyver dernier, je fus appellé pour en remplir une, auprès de la Cour d'Espagne. Je sentis tout ce qu'elle auroit d'épineux; mais je fis taire mes convenances; je partis. Arrivé à Paris, je demandai des instructions. On m'en donna de très-constitutionnelles. Avant de m'en charger, je voulus m'assurer quelle étoit la véritable expression du vœu de Louis XVI. Une Audience secrette, où je crus reconnoitre en lui le ton de la sincérité, m'en convainquit. Je pris donc avec sécurité la route de Madrid.

Le principal objet de ma mission, étoit de faire reconnoitre la Constitution par la Cour d'Espagne, qui plus qu'aucune autre, avoit prononcé son aversion pour elle, & par une conséquence naturelle, de me faire admettre comme représentant du Roi, que cette Constitution avoit établi. Il y avoit alors à la tête du ministère Espagnol, un homme dont les dispositions, trop connues ne me laissoient aucun espoir du succès. Sa disgrace suivit de très-près mon arrivée. On a prétendu que j'y avois contribué; je ne veux me prévaloir que de ce qui est incontestable. Le Comte d'Aranda, successeur du Comte Florida-Blanca, adoptant d'autres principes, rendit ma position moins épineuse. Je méritai sa confiance, je puis ajouter, son estime, & après de longs efforts, qui me valurent le suffrage du citoyen Dumourier, alors Ministre des affaires-étrangères, je parvins à me faire reconnoitre Ministre-Plénipotentiaire du Roi des François.

Nous commençâmes à être plus tranquilles sur les intentions jusqu'alors très-suspectes de l'Espagne. J'obtenois successivement la réparation des griefs accumulés par la malveillance de Mr. de Florida-Blanca. Plusieurs de nos concitoyens me rendront ce témoignage, à St. Sébastien, à Cadix, Barcelone, St. Ander, &c. Cependant j'avois à lutter contre les intrigues des ennemis de notre révolution, qui ne renonçoient pas encore à l'espoir d'entrainer l'Espagne dans leur ligue. La sagesse & la fermeté de Mr. d'Aranda, & j'ose dire ma vigilance & mon patriotisme, les déjouoient assez heureusement, lorsqu'un nouvel ordre de choses amena de nouvelles combinaisons. La France éclairée sur les perfidies long-tems soupçonnées de la Cour, sur les inconvénients d'une Constitution, qui lui fournissoit les moyens légaux de trahir la Nation, a pris la résolution courageuse de renverser un Trone, sur lequel & autour duquel on machinoit sa ruine, & de détruire l'Arsenal, où se fabriquoient les armes destinées à nous égorger. Eloigné du théâtre des complots, aveuglément attaché à une Constitution, que j'avois jurée avec tous mes concitoyens, & dont ma position m'empêchoit d'appercevoir les dangers, je n'ai pu dévancer le vœu National; je l'ai embrassé avidement dès qu'il m'a été connu. Le nouveau serment qui m'attache au triomphe de la liberté & l'égalité, je l'ai prêté aussi-tôt que la formule m'en a été communiquée. Je n'ai pas attendu la notification du décret qui proscrit les décorations, même militaires, pour me dépouiller de la mienne. Enchainé par mon devoir, loin de ceux qui combattoient contre la ligue des despotes, & ne pouvant partager en personne leurs glorieux dangers, j'ai pris l'engagement de solder trois défenseurs de la patrie, tant que dureroit la guerre de la liberté. ( *La suite au No. prochain.* )

*Geneve, du* 17 *Février.*

Enfin les Génevois sont d'accord sur la formation de leur Assemblée Nationale. Elle sera composée de 120 membres, & de 30 suppléans. Les représentans prêteront le serment suivant:

„ Nous jurons devant dieu d'être fidelles à la Nation, & de prendre pour bases du travail qu'elle nous confie, les principes de l'Egalité, de la liberté, & de l'indépendance de l'Etat.

„ Les députét ne s'occuperont que d'objets de législation, & présenteront successivement à la sanction du conseil général, le résultat de leurs délibérations. „

*Livourne, du* 6 *Février.*

Un batiment Danois qui est entré hier dans notre port, a rapporté qu'en passant à la vue de Cagliari, il a entendu une forte canonade, & qu'une chaloupe Françoise qui portoit 20 hommes contre un petit fort de l'isle, a été coulée à fond par les Sardes.

*Lettre du ministre de la guerre, datée de Paris du* 14 *Févr:*
( *En confirmation de la prise de Stewensward.* )

„ Je m'empresse de faire part à la Convention Nationale, d'une lettre que je reçois du Général Miranda, Commandant en Chef les armées de la Belgique, datée de Liège le 11 de ce mois. Elle m'annonce la prise du fort Hollandois de Stevenswert, situé sur la rive droite de la Meuse. Il a été pris par surprise à six heures du matin, & sans effusion de sang. C'est le Général Champmorin qui a été chargé de cette expédition. "

„ La possession de ce poste est de la plus grande utilité, par rapport à sa situation, qui nous assure la navigation de la Meuse, pour le transport facile des munitions. "

„ Le Général Miranda ajoute, qu'il attend à tout moment la nouvelle de l'attaque de la forteresse de Venloo, confiée également aux talens militaires de Champmorin. "

*De l'Orient, le* 19 *Février.*

Un Commissaire de la Convention à l'Orient, mande qu'il y a fait arrêter 4 vaisseaux Anglois richement chargés.

On parle d'une proclamation de S. M. B. par laquelle on ordonne à tous les François de sortir de Londres, & de se tenir à cinq lieues des côtes. A la nouvelle de l'embargo, plusieurs ont été maltraités par le peuple, qui leur a reproché d'être déjà cause d'une guerre, dans laquelle les Anglois n'ont rien à gagner. "

*De Sonsbeck, le* 16 *Février.*

Mardi 12 de ce mois, les troupes Prussiennes qui sont à Venloo, au nombre de 4000 hommes, ont vivement canonné une batterie que les François élevoient à Blerich, vis-à-vis de Venloo.—Les François occupent toujours le fort St. Michel. On en ignore le nombre.

*Francfort, du* 18 *Février.*

Le Roi de Prusse fait avancer des troupes en grand nombre contre Cassel; les hauteurs qui environnent cette forteresse, sont déjà couvertes de batteries de canons, dont plusieurs portent 48 livres de balle. On s'attend d'un moment à l'autre que le siege en commencera. De son côté, le Général Custine continue de rassembler à Mayence, une quantité prodigieuse de munitions & de vivres. Le nombre des troupes Françoises s'y augmente journellement. Il paroit que Mayence sera le grand point d'attaque & de défense, pour l'ouverture de la campagne.—Le Général Custine, de crainte de quelque trahison, a fait braquer des canons dans les principales rues de Mayence. On dit aussi qu'il y a fait élever sept potences, & que d'après sa dernière proclamation, quiconque parleroit de se rendre, y sera pendu sans forme de procès. Voila un expédient très propre à rélever le courage & l'espoir.

*Du* 19. On compte dans les environs de Landau, plus de 40,000 hommes de troupes Impériales. Cette forteresse sera attaquée, nous dit-on, le même jour qu'on commencera le siege de Mayence.—Le fort de Königstein est encore occupé par 400 François ayant 16 canons. Nous apprenons que le renfort qui s'y rendoit de Mayence, a été arrêté & fait prisonnier par les troupes Prussiennes.

A V I S.